

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

MA 3169

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations Internationales en Suisse, présente ses compliments au Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, et en se référant à la correspondance n°GVA 0794, du 7 octobre 2010, a l'honneur de lui faire parvenir, en annexe, une fiche contenant les éléments d'information fournis par le Royaume du Maroc, en réponse au questionnaire de la Rapporteuse spéciale sur les droits culturels, en application de la résolution 10/23 du Conseil des Droits de l'Homme.

Les réponses du Maroc sont complétées par les deux documents ci-joints, que cette Mission souhaite partager avec Madame l'Experte Indépendante. Il s'agit de :

- Guide pratique sur l'inventaire du patrimoine culturel et Naturel au Maroc
- Recueil des textes législatifs sur le patrimoine mobilier au Maroc.

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations Internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, l'assurance de sa haute considération.



Genève, le 28 décembre 2010

Section des Procédures Spéciales.
Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Fax : 022 917 9773
P.J : mentionnée.

OHCHR REGISTRY

28 DEC 2010

Recipients : *SFD*
.....
.....
.....

L'accès au patrimoine culturel

I- La reconnaissance du patrimoine culturel

1- Le patrimoine culturel marocain est subdivisé en 4 catégories :

*le patrimoine matériel ou tangible

*le patrimoine immatériel ou intangible

*le patrimoine mixte

*le patrimoine naturel

1.a. les catégories de cette classification :

*Le patrimoine matériel regroupe les catégories suivantes :

-le patrimoine architectural

-le patrimoine archéologique

-Le patrimoine mobilier

* le patrimoine immatériel englobe les types suivants :

1. Arts du spectacle
2. Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
3. Espaces et lieux de mémoire
4. Expressions orales et langues
5. Métiers traditionnels et savoirs faire liés à l'artisanat
6. Modes de subsistance, production et échanges
7. Pratiques sociales, rituels et événements festifs
8. Organisation sociale traditionnelle

* le patrimoine mixte comprend les paysages culturels

*la classification du patrimoine naturel relève du département de l'environnement. Ce type de patrimoine comprend les formations géologiques, l'habitat des espèces, les sites ou les zones naturelles possédant une valeur scientifique, esthétique...